

MAIF INVESTISSEMENT RESPONSABLE EUROPE



actions

RAPPORT EXTRA-FINANCIER - 31 décembre 2019

POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

MAIF INVESTISSEMENT RESPONSABLE EUROPE investit dans des actions européennes selon une approche d'Investissement Socialement Responsable (ISR) visant à privilégier les meilleures pratiques Environnementales, Sociales et de Gouvernance (ESG) des entreprises, telles qu'évaluées par BNPP AM selon une méthodologie interne* (gestion "Best In Class"). Le fonds cible ainsi les sociétés européennes qui se distinguent au sein de leur secteur d'activité, non seulement par leur valorisation attractive, mais aussi par leur comportement responsable et leur contribution au développement durable.

QUE CONTIENT CE REPORTING EXTRA-FINANCIER?

Ce rapport extra-financier fournit des informations concrètes sur la mise en oeuvre de la politique d'investissement ISR du fonds, et compare le portefeuille à son indice de référence au moyen de plusieurs indicateurs-témoins**:

- Le décile moyen du portefeuille permet de comparer le score ESG du portefeuille avec celui de son indice de référence.
- Pour le volet environnemental, l'intensité carbone permet de comparer le niveau d'émission de CO2 entre le portefeuille et l'indice de référence.
- Pour le volet social, l'exposition du portefeuille à des controverses sociales est comparée à celle de l'indice de référence.
- Pour le volet gouvernance, nous comparons le pourcentage moyen de femmes au Conseil d'Administration du portefeuille à celui de son indice de référence.
- L'exercice des droits de vote apporte un éclairage sur le soutien apporté, ou non, aux projets de résolutions présentés en assemblées générales des actionnaires.

Ces indicateurs sont complétés par l'inventaire complet des titres en portefeuille.

QUE SIGNIFIE LE LABEL ISR D'ETAT?

Créé en 2016 par le ministère des Finances et des Comptes publics, le Label ISR vise à offrir une meilleure visibilité aux épargnants sur les produits ISR et à garantir que leur gestion s'appuie sur des méthodologies solides avec une exigence de transparence forte et une information de qualité. Les critères pour l'obtention du Label ISR public portent notamment sur :

- Les objectifs recherchés par le fonds au travers de la prise en compte des critères ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance).
- La méthodologie d'analyse et de notation des émetteurs mise en oeuvre par la société de gestion.
- La prise en compte des critères ESG dans la construction et la vie du portefeuille.
- Une transparence renforcée.
- La mise en évidence des impacts positifs sur le développement d'une économie durable.

* Pour plus d'information sur la stratégie d'investissement responsable de BNP Paribas Asset Management, veuillez consulter le lien suivant: <https://www.bnpparibas-am.com/fr/sustainability/en-tant-quinvestisseur/>.

** Mesurés sur la base des dernières données disponibles en date de production du rapport extra-financier.

INDICATEURS EXTRA-FINANCIERS

1-DECILE MOYEN

Les déciles représentent le classement des sociétés analysées selon leur score ESG.

Le score ESG est déterminé par une méthodologie propriétaire de BNP Paribas Asset Management sur la base de critères détaillés visant à évaluer de manière systématique les engagements et pratiques des sociétés en matière environnementale (p.ex. changement climatique), sociale (p.ex. gestion des ressources humaines) et de gouvernance (p.ex. indépendance et compétence des administrateurs).

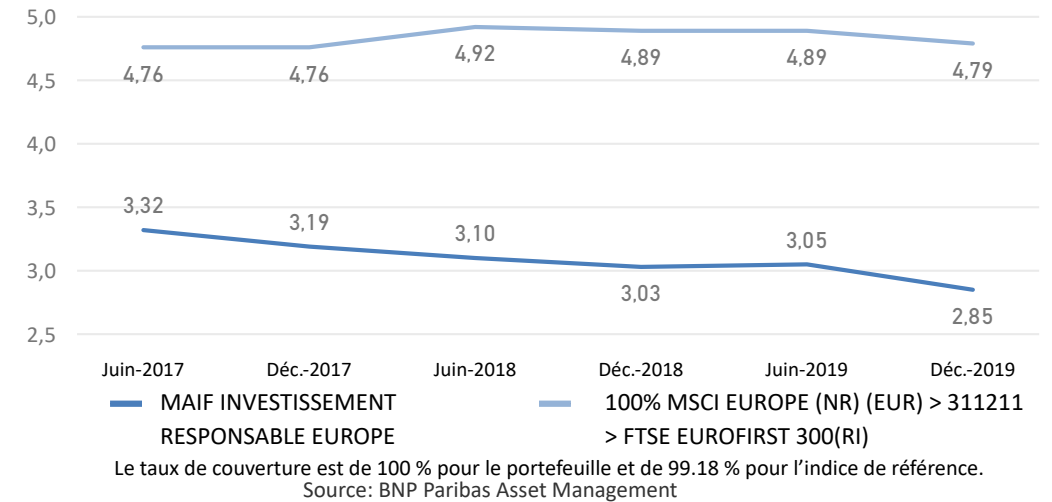
Chaque émetteur se voit attribuer un score final allant de 0 à 100 qui est ensuite converti en un classement par décile de 1 à 10 (1 étant le meilleur décile et 10 le plus mauvais).

2-ENVIRONNEMENTAL: INTENSITE CARBONE

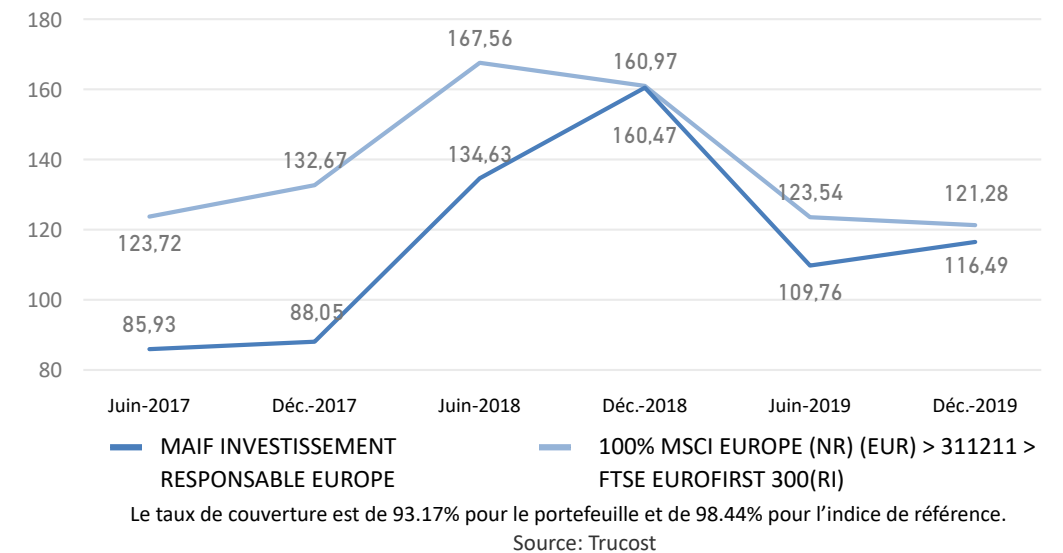
La lutte contre le changement climatique nécessite de la part des entreprises fortement émettrices un effort constant de réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre.

L'intensité carbone s'entend comme étant le rapport des émissions de CO2 Scope 1 + Scope 2 (tonnes CO2e) divisées par la valeur d'entreprise simplifiée (capitalisation boursière + dettes) (m€).

Décile Moyen dans le portefeuille et l'indice



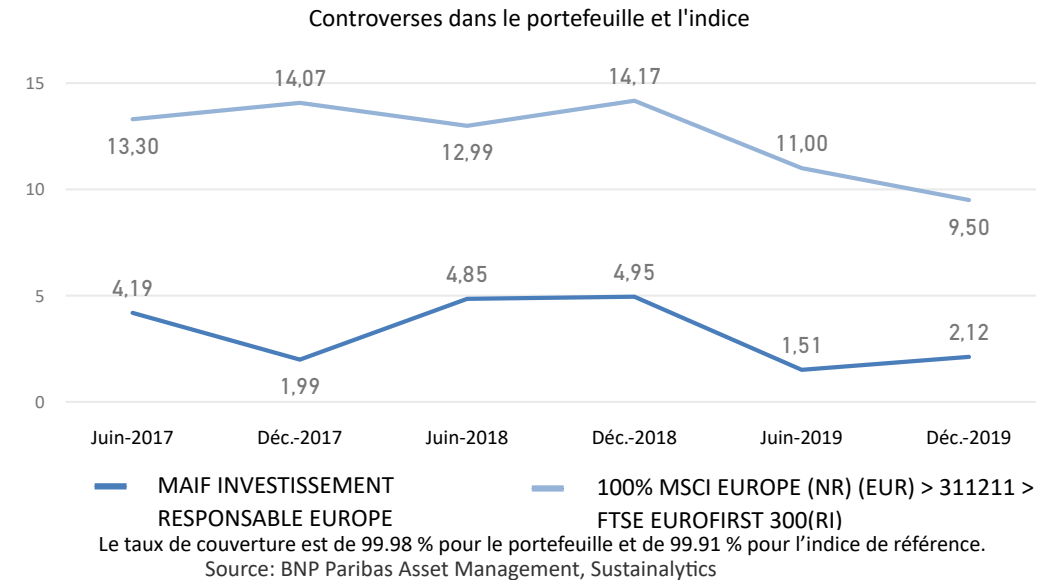
Intensité carbone dans le portefeuille et l'indice



3- SOCIAL: EXPOSITION AUX CONTROVERSES SOCIALES

Un émetteur est considéré comme faisant face à une controverse sociale sévère dès lors qu'il fait face à une controverse de niveau quatre ou cinq dans l'une des catégories (employés; sous-traitants et chaîne d'approvisionnement; clients; société et communauté).

Le graphique montre le pourcentage du fonds avec un niveau de controverses à 4 ou 5.

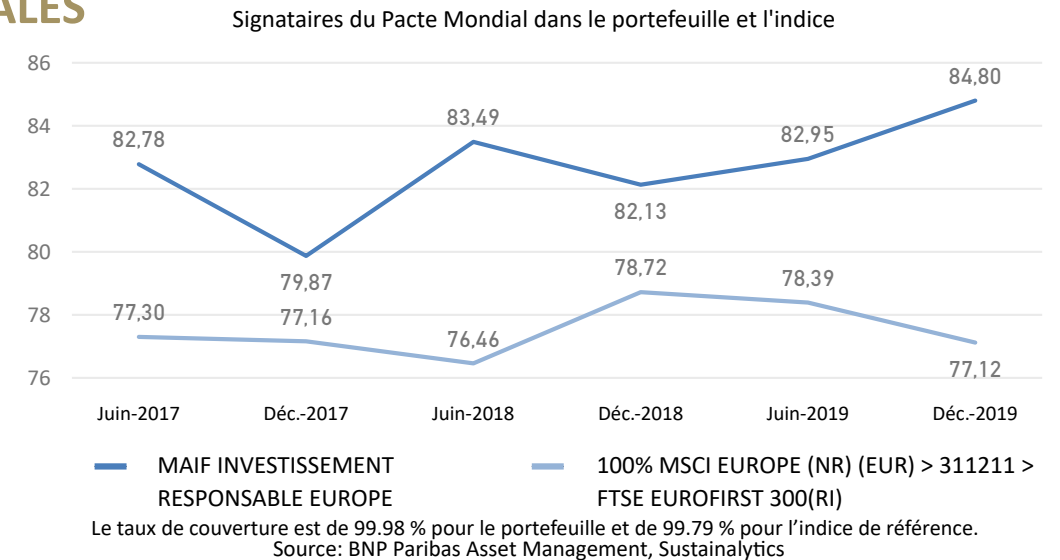


4- DROIT HUMAIN: RESPECT DES NORMES ET CONVENTIONS INTERNATIONALES

Le graphique indique le pourcentage de titres, en portefeuille et dans l'indice, dont la société émettrice est signataire du pacte mondial des Nations Unies.

Le Pacte mondial des Nations Unies contient dix grands principes applicables aux entreprises en matière de respect des droits de l'homme, droits fondamentaux au travail, protection de l'environnement et éthique des affaires. Ces principes internationalement reconnus sont issus des normes et conventions suivantes:

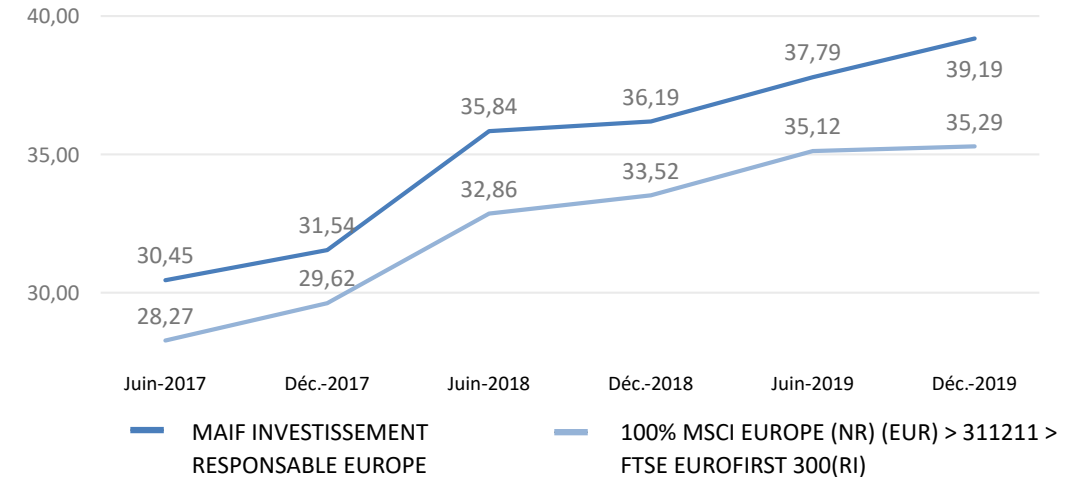
- La Déclaration universelle des droits de l'homme,
- La Déclaration de l'Organisation Internationale du Travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail,
- La Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement,
- La Convention des Nations Unies contre la corruption.



5- GOUVERNANCE: PRESENCE DES FEMMES DANS LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Une bonne gouvernance d'entreprise se mesure au travers de différents indicateurs, notamment la présence de femmes dans les conseils d'administration. En effet, nous pensons qu'une bonne diversité au sein du conseil d'administration crée le cadre qui assure que la société est gérée dans l'intérêt à long terme des actionnaires.

Pourcentage de femmes au Conseil dans le portefeuille et l'indice



Le taux de couverture est de 98.33% pour le portefeuille et de 100% pour l'indice de référence.
Source: BNP Paribas Asset Management, MSCI ESG Research Inc

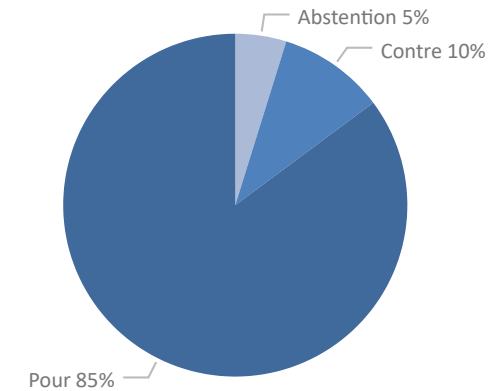
6- EXERCICE DES DROITS DE VOTE

Chaque année, l'équipe gouvernance vote les résolutions proposées en Assemblée Générale. Ces votes sont exercés selon les principes de gouvernance d'entreprise définis dans la politique de vote de BNP Paribas Asset Management.

Les principes de bonne gouvernance contenus dans la politique de vote de BNP Paribas Asset Management concernent la défense du droit et des intérêts à long terme des actionnaires, la composition et le fonctionnement du Conseil d'Administration, la rémunération des dirigeants et la transparence en matière de communication financière et extra-financière.

Les résolutions faisant l'objet d'une abstention ou d'un vote « contre » concernent principalement des questions liées à un manque d'indépendance des Conseils d'Administration et d'opérations sur le capital contraires aux intérêts des actionnaires minoritaires.

Exercice des droits de vote



Nombre d'assemblées générales votées lors du dernier exercice: 45

INDICATEURS EXTRA-FINANCIERS

Le tableau ci-dessous reprend l'inventaire du portefeuille en indiquant le pays, secteur, et décile de ces composants :

Emetteurs	Pays	Secteurs Bloomberg	Decile
NESTLE SA	Suisse	Biens de consommation non-cyclique	4
SIEMENS AG	Allemagne	Industrie	2
ROYAL DUTCH SHELL PLC	Pays-Bas	Energie	6
ASML HOLDING NV	Pays-Bas	Technologie	3
UNILEVER PLC	Royaume-Uni	Biens de consommation non-cyclique	2
AVIVA PLC	Royaume-Uni	Finance	2
TOTAL SA	France	Energie	1
SAP SE	Allemagne	Technologie	1
NOVO NORDISK A/S	Danemark	Biens de consommation non-cyclique	1
CRH PLC	Irlande	Industrie	1
AXA SA	France	Finance	1
KONINKLIJKE DSM NV	Pays-Bas	Matériaux	1
SANOFI SA	France	Biens de consommation non-cyclique	7
RELX PLC	Royaume-Uni	Biens de consommation non-cyclique	1
ASTRAZENECA PLC	Royaume-Uni	Biens de consommation non-cyclique	2
ZURICH INSURANCE GROUP AG	Suisse	Finance	1
DANONE SA	France	Biens de consommation non-cyclique	1
SCHNEIDER ELECTRIC SE	France	Industrie	4
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN SA	France	Industrie	3
ENEL SPA	Italie	Service Publics	6
DEUTSCHE TELEKOM AG	Allemagne	Communications	1
BAYERISCHE MOTOREN WERKE AG	Allemagne	Biens de consommation cyclique	2
PRUDENTIAL PLC	Royaume-Uni	Finance	4
BANCO SANTANDER SA	Espagne	Finance	6
INDUSTRIA DE DISENO TEXTIL SA	Espagne	Biens de consommation cyclique	3

Emetteurs	Pays	Secteurs Bloomberg	Decile
COMPAGNIE GENERALE DES ETABLISSEMENTS MICHELIN	France	Biens de consommation cyclique	2
CAPGEMINI SE	France	Technologie	2
MERCK KGAA	Allemagne	Biens de consommation non-cyclique	1
CARREFOUR	France	Biens de consommation non-cyclique	3
INTESA SANPAOLO SPA	Italie	Finance	2
ARKEMA SA	France	Matériaux	6
ORSTED A/S	Danemark	Service Publics	4
ADIDAS AG	Allemagne	Biens de consommation cyclique	3
ORANGE SA	France	Communications	2
VODAFONE GROUP PLC	Royaume-Uni	Communications	4
CREDIT AGRICOLE SA	France	Finance	2
ABN AMRO GROUP NV	Pays-Bas	Finance	1
SMITHS GRP PLC	Royaume-Uni	Industrie	7
REPSOL SA	Espagne	Energie	4
BANCO BPM SPA	Italie	Finance	6
INFINEON TECHNOLOGIES AG	Allemagne	Technologie	6
HENKEL AG & CO KGAA	Allemagne	Biens de consommation non-cyclique	1
SEB SA	France	Biens de consommation cyclique	6
PRYSMIAN SPA	Italie	Industrie	5

DISCLAIMER

BNP Paribas Asset Management France est une société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers sous le n° GP96002, constituée sous forme de société par actions simplifiée, ayant son siège social au 1, boulevard Haussmann 75009 Paris, France, RCS Paris 319 378 832, et son site web : www.bnpparibas-am.com.

Le présent document a été rédigé et est publié par la société de gestion de portefeuille.

Ce contenu vous est communiqué à titre purement informatif et ne constitue :

1. ni une offre de vente, ni une sollicitation d'achat, et ne doit en aucun cas servir de base ou être pris en compte pour quelque contrat ou engagement que ce soit ;
2. ni un conseil d'investissement.

Le présent document réfère à un ou plusieurs instruments financiers agréés et réglementés dans leur juridiction de constitution.

Aucune action n'a été entreprise qui permettrait l'offre publique de souscription des instruments financiers dans toute autre juridiction, excepté suivant les indications de la version la plus récente du prospectus et du document d'information clé pour l'investisseur (DICI) des instruments financiers, où une telle action serait requise, en particulier, aux États-Unis, pour les ressortissants américains (ce terme est défini par le règlement S du United States Securities Act de 1933). Avant de souscrire dans un pays dans lequel les instruments financiers sont enregistrés, les investisseurs devraient vérifier les contraintes ou restrictions légales potentielles relatives à la souscription, l'achat, la possession ou la vente des instruments financiers en question.

Il est conseillé aux investisseurs qui envisagent de souscrire des instruments financiers de lire attentivement la version la plus récente du prospectus et du document d'information clé pour l'investisseur (DICI) et de consulter les rapports financiers les plus récents des instruments financiers en question. Cette documentation est disponible sur le site web.

Les opinions exprimées dans le présent document constituent le jugement de la société de gestion de portefeuille au moment indiqué et sont susceptibles d'être modifiées sans préavis. La société de gestion de portefeuille n'est nullement obligée de les tenir à jour ou de les modifier. Il est recommandé aux investisseurs de consulter leurs propres conseillers juridiques et fiscaux en fonction des considérations légales, fiscales, domiciliaires et comptables qui leur sont applicables avant d'investir dans les instruments financiers afin de déterminer eux-mêmes l'adéquation et les conséquences de leur investissement, pour autant que ceux-ci soient autorisés. À noter que différents types d'investissements, mentionnés le cas échéant dans le présent document, impliquent des degrés de risque variables et qu'aucune garantie ne peut être donnée quant à l'adéquation, la pertinence ou la rentabilité d'un investissement spécifique pour le portefeuille d'un client ou futur client.

Compte tenu des risques économiques et de marché, aucune garantie ne peut être donnée quant à la réalisation par les instruments financiers de leurs objectifs d'investissement. Les performances peuvent varier notamment en fonction des objectifs ou des stratégies d'investissement des instruments financiers et des conditions économiques et de marché importantes, notamment les taux d'intérêt. Les différentes stratégies appliquées aux instruments financiers peuvent avoir un impact significatif sur les résultats présentés dans ce document. Les performances passées ne préjugent pas des performances à venir et la valeur des investissements dans les instruments financiers est susceptible par nature de varier à la hausse comme à la baisse. Il se peut que les investisseurs ne récupèrent pas leur investissement initial.

Les données de performance, éventuellement présentées dans ce document, ne prennent en compte ni les commissions et frais contractés à l'émission ou au rachat de parts ni les taxes.

La documentation visée par le présent avertissement est disponible sur www.bnpparibas-am.com.

Sustainalytics et MSCI ESG Research Inc. © 2015. Tous droits réservés

Bien que les informations des fournisseurs de BNP Paribas Asset Management (les «parties ESG») obtiennent des informations de sources qu'ils estiment fiables, aucune des parties ESG ne garantissent la pertinence, l'exactitude et / ou l'intégralité des données incluses. Aucune des parties ESG ne donnent une garantie explicite ou implicite d'aucune sorte, et les parties ESG rejettent expressément toute garantie de qualité marchande et d'adaptation à un usage particulier. Aucune des parties ESG ne saurait être tenue responsable des erreurs, omissions ou interruptions en rapport avec des données qu'il contient. Les parties ESG rejettent toute responsabilité pour dommages directs, indirects, spéciaux, punitifs ou autres (y compris la perte de profits) même si avisée de la possibilité de tels dommages.

Trucost

Certaines des données utilisées dans ce rapport appartiennent à Trucost. Si toutes les précautions ont été prises pour fournir des données de haute qualité, Trucost décline toute responsabilité pour toute perte (y compris et sans limitation, les pertes directes et indirectes, ainsi que toute perte de profit, de données ou perte économique) causée à toute personne ainsi que tout dommage, coût, réclamation ou dépense découlant de la confiance dans les données Trucost inclus dans le présent rapport (sauf dans la mesure où celles-ci ne peuvent être légalement exclus). ' Trucost ' est le nom commercial de Trucost plc, une société anonyme enregistrée en Angleterre sous le numéro de société 3929223 et dont le siège social est au 22 Chancery Lane, Londres WC2A 1LS, Royaume-Uni.